

# **COUP DE PATIN**

## **SAISON 2019-2020**



### **DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

### **POUR LES PATINEURS**

### **PATINAGE PLUS ET STAR**

*Il est à noter que tous les renseignements, règlements, et autres informations contenues dans ce livret peuvent être modifiés en tout temps pendant la saison suite aux décisions du conseil d'administration. Nous vous invitons à suivre les dernières mises à jour sur notre site internet tout au long de la saison*

# Tables des matières

1. Mot de la présidente .....	3
2. Membres du conseil d'administration .....	3
3. Pour nous joindre .....	5
4. Pour la saison 2019-2020 .....	5
5. Règlements généraux en bref .....	5
6. Code de vie et éthique .....	7
7. Entraîneurs .....	9
8. Liste des entraîneurs du CPAV pour les programmes de la saison courante .....	10
9. Description des programmes offerts .....	10
10. Compétitions .....	12
11. Tests .....	14
12. Lauréats .....	14
13. Bourses .....	14
14. Devenir aide ou assistant(e) de programme .....	17
15. Horaire et calendrier de la saison .....	17
16. Événements du CPAV .....	17
17. Revue sur Glace .....	18
18. Commanditaires .....	24
19. Boutique du CPAV .....	28
20. Parlons patins .....	28
21. Code éthique conseil d'administration .....	29
22. Code éthique des parents .....	30

## **1. MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Chers patineurs, patineuses et parents,

Nous fêtons cette année notre 45<sup>e</sup> anniversaire, qui sera couronné par notre revue sur glace les 11 et 12 avril prochain. 45 ans d'existences, c'est beaucoup pour un organisme à but non lucratif qui fonctionne avec des bénévoles, c'est grâce à des personnes passionnées et dévouées, que le CPAV existe, merci aux bénévoles, patineurs, parents et entraîneurs d'être présent et de faire évoluer notre magnifique sport.

Le CPAV travaille cette année principalement avec son site Internet que vous trouverez au : [www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org) et la page Facebook du CPA Varennes où les avis de compétitions, tests et événements spéciaux y seront publiés.

Vous trouverez également des informations sur notre babillard dans le hall d'entrée du Sportplex ainsi que sur le mur près de notre bureau.

Une boîte de courrier est également installée à proximité du local du CPAV. Nous vous invitons grandement à l'utiliser pour nous faire parvenir toute forme de correspondance.

Nous vous souhaitons à tous, une belle saison !



Présidente, CPAV

## **2. LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Présidente, Caroline Ouellet**

[presidente@cpavareennes.org](mailto:presidente@cpavareennes.org)

Convoque et préside les assemblées, voit à l'exécution des décisions du Conseil d'administration, est l'interlocuteur principal du CPAV auprès des Services récréatifs et communautaires de la Ville de Varennes, est responsable de la procédure de l'embauche des entraîneurs professionnels, des assistants de programme et des aides, est l'interlocuteur principal auprès du personnel enseignant, est responsable de l'établissement de l'horaire régulier et spécial et représente le CPAV à Patinage Rive-Sud. Responsable du dossier de coordination des Lauréats et du site internet.

### **Vice-présidente, Linda Beaudoin**

[vicepresidente@cpavareennes.org](mailto:vicepresidente@cpavareennes.org)

Soutient la présidente dans l'exercice de ses fonctions, remplace la présidente en cas d'incapacité ou en son absence, responsable des relations avec les bénévoles, fait partie du comité de coordination des Lauréats et fait toute autre fonction que lui attribue le Conseil d'administration.

### **Secrétaire, Jeneviève Bourgault**

[secretaire@cpavareennes.org](mailto:secretaire@cpavareennes.org)

A la responsabilité du sceau du Club et des documents officiels, rédige les procès-verbaux et est responsable du courrier. Représente le CPAV à Patinage Rive-Sud.

### **Trésorier, vacant**

[tresoriere@cpavareennes.org](mailto:tresoriere@cpavareennes.org)

Veille à l'administration financière du Club, tient les registres comptables, signe avec la présidente ou son représentant les chèques et autres effets du Club, coordonne le budget, est responsable de l'inventaire des équipements et effectue les achats.

**Registraire, Véronique Dupré**

[registraire@cpavareennes.org](mailto:registraire@cpavareennes.org)

Est l'interlocuteur principal du CPAV auprès de Patinage Canada quant à l'affiliation et l'enregistrement des membres du Club, est responsable des activités lors de l'inscription, remet les écussons, complète et tient à jour les fichiers des patineurs.

**Responsable des tests, Linda Beaudoin**

[responsabletests@cpavareennes.org](mailto:responsabletests@cpavareennes.org)

Est responsable de l'organisation et des inscriptions aux séances de tests du Club, recueille et transmet aux membres toutes les informations sur les séances de tests tenues dans la région ou ailleurs, transmet et rend publique les résultats des tests et fait partie du comité de coordination des Lauréats.

**Responsable des compétitions, Christine Fontaine**

[responsablecompetitions@cpavareennes.org](mailto:responsablecompetitions@cpavareennes.org)

Recueille et rend disponible toutes les informations de la tenue des compétitions qui se tiennent dans la région et ailleurs, rend disponible les formulaires d'inscription, compile et rend publique les résultats des compétitions et fait partie du comité de coordination des Lauréats.

**Responsable des programmes, Amélie Lebrun**

[responsableprogrammes@cpavareennes.org](mailto:responsableprogrammes@cpavareennes.org)

Est responsable de la distribution d'information et des formulaires, est responsable de la communication entre le Club et les patineurs, coordonne les changements de groupe avec le registraire, assure un suivi de la progression des patineurs, prépare et coordonne le processus d'évaluation des programmes et vérifie le taux de satisfaction des participants et est responsable du développement.

**Responsable des relations publiques, Julie Gascon**

[relationspubliques@cpavareennes.org](mailto:relationspubliques@cpavareennes.org)

S'occupe des communications, du site internet du club, et de la promotion du CPAV, est responsable de la relation avec les médias.

**Responsable des activités spéciales, Julie Desmarais**

[responsableactivites@cpavareennes.org](mailto:responsableactivites@cpavareennes.org)

Est responsable de la coordination des activités spéciales du Club.

**Représentante des entraîneurs, Andrée Beauchemin**

[responsableentraîneurs@cpavareennes.org](mailto:responsableentraîneurs@cpavareennes.org)

Est le principal interlocuteur entre les entraîneurs professionnels et le conseil d'administration, est responsable de transmettre aux entraîneurs les informations pertinentes.

**Entraîneur Mentor équipe de développement, Andrée Beauchemin**

Est responsable de l'équipe de développement du CPAV

Travaille en collaboration avec l'entraîneur-mentor de la région

Sélection des patineurs de son club

Assure le suivi des patineurs sélectionnés de son club

Assure le suivi de l'implantation des patrons moteurs avec les athlètes et les entraîneurs de son club

Organisation et animation d'un séminaire

### **3. POUR NOUS JOINDRE**

Site internet : [www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)

Informations : [registraire@cpavareennes.org](mailto:registraire@cpavareennes.org)

Le site Internet permet de mieux vous informer et de rechercher une multitude de renseignements :

- description des programmes et tarification
- programmation pour la saison
- formulaires inscription revue sur glace, bénévolat, demande de remboursement
- règlements
- calendriers et horaire de la saison
- activités et événements du Club (compétition, financements et Revue sur glace)
- liens importants : Patinage Canada, Patinage Québec et Patinage Rive-Sud.

### **Bâtiment du Sportplex de l'Énergie et utilisation des chambres :**

Le CPAV a la chance d'utiliser les glaces du Sportplex de l'Énergie. Vérifier l'horaire de la saison afin de connaître la glace qui sera à la disposition du CPAV. Également, à l'entrée principale, vous pourrez voir l'assignation des chambres pour le CPAV sur les écrans. Il sera important de respecter les heures d'utilisation de celles-ci, car une fois la période terminée les articles restants pourrait être sortis par les prochains utilisateurs.

### **4. POUR LA SAISON 2019-2020**

- La carte Loisirs de la ville de Varennes est **obligatoire** pour les résidents et non-résidents pour accéder aux inscriptions du club de patinage artistique de Varennes. Pour information sur la carte Loisirs : [ville.vareennes.qc.ca/activites/inscription/carteloisirs](http://ville.vareennes.qc.ca/activites/inscription/carteloisirs)
- Inscriptions via la plate-forme Amilia, saison, tests et revue sur glace. Avec choix de paiement par chèque, chèque électronique, argent comptant ou carte de crédit.
- Lors de votre inscription, vous êtes automatiquement inscrit à un numéro pour la revue sur glace, vous pourrez ensuite ajouter des numéros\* (\*selon les critères)

### **5. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX EN BREF**

#### **GÉNÉRALITÉ**

- La plupart de ces points s'appliquent aux patineurs et aux entraîneurs inscrits au programme STAR. Le programme PATINAGE PLUS possède ses propres règlements. Le non-respect de ceux-ci pourrait entraîner l'expulsion du patineur de la patinoire ou à sa suspension du Club.
- La personne responsable de la musique, un responsable de programme ou un membre du conseil d'administration peut expulser un patineur qui ne respecte pas les règlements du Club.
- Cette liste de règlements **peut être modifiée en tout temps** par le conseil d'administration.

#### **HABILLEMENT**

- Les cheveux doivent être attachés en tout temps et ne doivent pas nuire à la vision du patineur.
- Le port du jeans et des survêtements de sport amples sont défendus.
- Les garçons doivent porter un pantalon de patinage et les filles doivent porter une jupe, une robe de pratique, ou un legging.
- **Les vestes à capuchons sont défendues.**

## INSCRIPTION

- Utilisation du site Amilia pour l'inscription via notre site internet
- **La carte loisir de la ville de Varennes est obligatoire**
- Cartes de parcelles : 40\$ pour 5 parcelles ou 10\$ par parcelle si le nombre de patineurs le permet

## PAIEMENTS

- Paiement par en argent comptant, chèque ou carte de crédit, les paiements doivent être faits à l'ordre du CPAV. Le nom du patineur doit être inscrit au recto du chèque avec le numéro de téléphone. Des frais de 35,00 \$ seront exigés pour tout chèque retourné par l'établissement bancaire.
- Un patineur ne peut patiner sur les glaces du CPAV que s'il a complété son inscription et payé les frais requis.
- Frais de non-résidents : pour le CPAV, un non-résident est défini comme étant un patineur qui ne réside pas sur le territoire de la municipalité de Varennes. Un frais supplémentaire de 25\$ sera appliqué sur le frais d'administration. Le frais est payable lors de l'inscription.

Le CPAV est lié par une entente avec la Ville de Varennes. Celle-ci limite le nombre de non-résidents patinant sur les temps de glace du Club à 20 % des inscriptions aux différents programmes du CPAV. Les patineurs non-résidents seront donc acceptés de manière conditionnelle jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

- Politique de rabais pour deux enfants et plus d'une même famille :  
Pour les familles ayant deux enfants payeurs ou plus inscrits au CPAV pour la saison, les rabais suivants sont offerts sur le total de la facture de la famille :
  - Deuxième enfant – Rabais de 15 \$
  - Troisième enfant et plus – Rabais de 30 \$ par enfant additionnel

*Exemple : Les rabais sont cumulatifs donc, si vous avez 4 enfants, un rabais de 75 \$ est accordé (15\$ pour le 2<sup>e</sup> enfant + 30 \$ pour le 3<sup>e</sup> enfant + 30 \$ pour le 4<sup>e</sup> enfant).*

## DEMANDE DE CLUB D'APPARTENANCE

- Un patineur de niveau « patinage plus » qui n'est pas membre du CPAV et qui désire l'être pour la prochaine saison doit inclure avec son formulaire d'inscription, une copie de sa fiche de rendement de patinage plus.
- Un patineur de niveau « STAR 1 et plus » qui n'est pas membre du CPAV et qui désire l'être pour la prochaine saison doit inclure avec son formulaire d'inscription, une copie de ses attestations de tests, lorsque requis.

## CARTE DE PARCELLE ET PERFECTIONNEMENT À LA CARTE

- Le patineur peut patiner durant une parcelle où il n'est pas inscrit si le maximum par bloc sur la glace n'est pas atteint et s'il possède une carte de parcelle. Le patineur peut se procurer cette carte via un membre du conseil d'administration.
  - **40 \$** pour 5 parcelles ou 10\$ par parcelle
- Le patineur peut patiner durant une période de perfectionnement où il n'est pas inscrit si le maximum sur la glace n'est pas atteint.
  - **10\$** par période de perfectionnement

Le patineur doit faire signer sa carte par un membre du conseil d'administration chaque fois qu'il l'utilise.

**La carte de parcelle n'est pas valide sur le perfectionnement.**

*\* Un patineur non-membre, doit fournir la preuve qu'il est membre en règle de Patinage Canada*

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT

- Pour toute demande de remboursement, un formulaire est disponible sur le site internet. Ce dernier doit être complété et soumis au CPAV, via l'utilisation de la boîte de courrier. Il est à noter que les frais d'inscription à Patinage Canada, les cours déjà suivis et le perfectionnement ne sont pas remboursables.

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

### **Patinage Plus, Patinage Plus Avancé et Star semi-privé :**

- Pour un remboursement avant le 31 octobre, vous devez faire une demande ÉCRITE auprès du Conseil d'administration du CPAV, en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet. Le formulaire doit être envoyé par courriel au trésorier : [tresoriere@cpavareennes.org](mailto:tresoriere@cpavareennes.org)
- Notez que les frais d'ouverture de dossier de 55\$ (administration, inscription à Patinage Canada, assurances) ne sont pas remboursables.
- Les cours vous seront facturés 10\$ chacun, selon la catégorie (que le patineur ait patiné ou non), à partir du début de la saison et jusqu'à la date de réception du formulaire de demande de remboursement.

### **Parcelles (incluant le stroking) et perfectionnement :**

- Aucun remboursement ne sera accordé pour les parcelles, le perfectionnement et le stroking.

***Les demandes de changements de parcelles seront acceptées jusqu'au 31 octobre, sous réserve des disponibilités.***

Veuillez contacter la registraire : [registraire@cpavareennes.org](mailto:registraire@cpavareennes.org)

## **6. CODE DE VIE ET ÉTHIQUE**

### **PATINEURS**

#### **CODE DE VIE**

1. En tout temps, le patineur et son entraîneur sont responsables de s'assurer que les mouvements sont sécuritaires pour le patineur et pour les autres.
2. Les patineurs **ne doivent pas rester stationnaires sur la glace**, que ce soit pour parler ou pour regarder les autres.
3. Un patineur qui tombe doit se relever immédiatement.
4. Toute blessure doit être rapportée à un membre du conseil d'administration ou à un entraîneur qui devra aviser le conseil d'administration.
5. L'utilisation du harnais est réservée aux entraîneurs.

#### **ÉTHIQUE**

6. Je comprends que j'exerce un sport pour mon plaisir et non pour celui de mes parents.
7. Je considère la victoire comme un des plaisirs du sport, je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
8. Je respecte les autres patineurs, les entraîneurs ainsi que les membres du conseil d'administration dans leurs tâches.
9. Je comprends la tâche difficile des officiels et je respecte leurs décisions.
10. Je reconnais mes bonnes performances comme celles des autres patineurs.
11. J'accepte mes limites et je ne projette pas d'ambition démesurée sur moi.
12. Je m'efforce de connaître les règles du sport pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des officiels.
13. Je m'inculque des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté.
14. Je ne tolère ni n'encourage la violence physique ou psychologique.
15. Je fais usage de discrétion et de respect envers les résultats, les performances et les situations personnelles des autres patineurs.

## AIDES ET ASSISTANTES DE PROGRAMME

PUISQUE JE SUIS TRÈS IMPORTANT(E) POUR LE CPAV, EN RAISON DE MON IMPLICATION ET MES EFFORTS ENVERS LES JEUNES ENFANTS DANS LEUR APPRENTISSAGE DU PATINAGE, JE M'ENGAGE À :

- Être présent(e);
- M'habiller correctement (cheveux attachés, pantalon et non jeans, veste du CPAV pour les assistants(es) et les aides de programme et port des gants) ;
- Ne pas mâcher de gomme;
- Être ponctuel et avoir une attitude positive;
- Être respectueux envers tous les patineurs et entraîneurs;
- Participer au placement du matériel de programme sur glace, en début et fin de cours ainsi qu'à l'échauffement (s'il y a lieu);
- Être en mouvement constant, rester concentré sur son groupe de patineurs et ne pas faire la conversation avec mes amis(es)
- Montrer les principes de base de manière enjouée, enthousiaste et positive sans interruption;
- **Avertir sans fautes le responsable des programmes en cas d'absence et si possible se trouver un(e) remplaçant(e).** [responsableprogrammes@cpavareennes.org](mailto:responsableprogrammes@cpavareennes.org)
- Les assistants et aides de programme ne sont pas autorisés à aider un entraîneur lors des cours privés ou une autre activité qui ne fait pas partie du programme Patinage Plus.
- Les assistants et aides ne doivent pas donner des leçons, enseigner des habiletés ou encore évaluer des patineurs. C'est le rôle de l'entraîneur Patinage Plus. Les fonctions des assistants et aides sont de seconder l'entraîneur, motiver les patineurs, diriger les circuits et les rotations, aider à faire le suivi de l'acquisition des habiletés, etc.

**Un non-respect de cet engagement entraînera une diminution de ma récompense, un retrait des cours, ou une étude de mon comportement par le Conseil d'administration du CPAV.**

*Un Aide et Assistant(e) qui aura reçu un ou plusieurs avis pourra se voir retirer du numéro spécial Aides et Assistants(es) du Gala.*

*Le Conseil d'administration du CPAV se garde en tout temps la discrétion de retirer un Aide ou Assistant(e) de Programme de ses fonctions.*

## ENTRAÎNEURS

- À chaque début de saison, pour avoir accès aux glaces du CPAV, tous les entraîneurs doivent fournir la preuve de leur inscription à Patinage Canada. Les informations pertinentes pour mettre votre registre et vos coordonnées à jour sur la liste des entraîneurs doit être remise par courriel ou directement, au membre du CPAV responsable des entraîneurs.
- Seuls les entraîneurs autorisés du Club peuvent y enseigner. Un parent et un entraîneur non accrédité peuvent faire une demande spéciale et le CPAV pourrait, après analyse, accorder une permission spéciale. Il est de la responsabilité du parent de présenter un nouvel entraîneur au Club.
- Prendre note qu'afin de respecter les nouvelles recommandations de Patinage Canada et leur vision à long terme, nous demandons à chaque entraîneur de s'engager à respecter les 5 minutes de réchauffement et les 5 minutes de récupération en groupe sur l'ensemble de la glace prévu à chaque début de période et de fin de période. L'entraîneur responsable pourra vous donner les informations additionnelles nécessaires en cas de question.
- Les cours de groupe de 4 élèves et moins sont autorisés sur les parcelles. Ces cours de groupe doivent être faits de façon professionnelle, sécuritaire et respectueuse des autres patineurs. Les déplacements de masse ne doivent pas entraver les autres patineurs sur la glace. Le CA se réserve le droit de retirer le droit à donner des cours de groupe à un entraîneur qui, après un avertissement, contreviendrait à cette politique. Des cours de groupe de plus de 4 élèves pourraient être acceptés sur certaines parcelles. Une demande écrite doit être envoyée au CA et l'approbation du comité est requise.
- Un rapport d'incident doit être complété par l'entraîneur pour toute blessure se produit sur la glace et doit être remis au conseil d'administration dans un délai de 14 jours.



**À noter que les entraîneurs qui donnent des cours privés sur des glaces, autres celle de Patinage Plus, à des patineurs de niveau de Patinage Plus, doivent avoir complété leur module de formation en ligne.**

Nous vous invitons à consulter le **manuel en ligne de Patinage Plus à la section 2** sur le site de Patinage Canada au : [www.skatecanada.ca](http://www.skatecanada.ca) pour des détails supplémentaires.

## **7. ENTRAINEURS**

Afin d'offrir des programmes de qualités à tous nos membres, le Conseil d'administration de Patinage Québec a pris la décision suivante concernant le champ d'expertise des entraîneurs afin de s'arrimer aux règles de Patinage Canada :

Entraîneur de club – Patinage Plus : \* peut enseigner le programme Patinage Plus tel que conçu (cours avec les circuits)

→ Que l'entraîneur ait le statut Patinage Plus en formation, Patinage Plus formé ou Patinage Plus certifié, il **ne peut donner en aucun temps** des cours privés, semi-privés ou en petits groupes

→ Ceci inclus tous les programmes de développement, enrichi, de transitions, de préparation aux compétitions Patinage Plus ou autres regroupements semblables

Entraîneur régional STAR : \* peut enseigner à tous les niveaux sur les glaces des clubs

Entraîneur provincial : \* peut enseigner à tous les niveaux sur les glaces des clubs

\*\* peut enseigner au Programme apprenti-athlète seulement

Entraîneur national : \* peut enseigner à tous les niveaux sur les glaces des clubs

\*\* peut enseigner au Programme apprenti-athlète

\*\*\* peut enseigner au Programme sport-études et Alliance sport-études à tous les niveaux

Programme sport-études : des dérogations peuvent être accordées :

1. aux nouveaux entraîneurs

2. aux entraîneurs détenant le statut « Entraîneur provincial » qui n'ont jamais enseigné au Programme sport-études

Pour toutes demandes de dérogations, veuillez-vous adresser à Anne Desjardins à [adesjardins@patinage.qc.ca](mailto:adesjardins@patinage.qc.ca)

### **Pour votre information**

Entraîneur de club Patinage Plus : Aucun niveau

Entraîneur régional STAR : Niveau 1

Entraîneur Provincial : Niveau 2

Entraîneur national : Niveau 3



## **8. ENTRAÎNEURS DU CPAV**

Un nouvel entraîneur qui désire enseigner des cours privés sur les glaces du CPAV doit nous faire parvenir une demande écrite avec les documents exigés par Patinage Canada et des références. Cette demande sera discutée lors d'un conseil d'administration, l'entraîneur ne pourra enseigner que lorsque le CA aura délibéré.

Une liste des entraîneurs du CPAV Varennes offrant des cours privés et de groupe est disponible sur le site Internet du club à : [www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)

***Le CPAV ne doit, en aucune façon, être tenu responsable de la perte ou du préjudice causé aux professionnels ou/et patineurs par un changement au calendrier ou une annulation de la disponibilité des installations de patinage.***

## **9. PROGRAMMES OFFERTS**

Le CPAV vous propose plusieurs programmes de patinage tels que le Patinage Plus, le Patinage Star et de compétition.

### **INITIATION AU PATINAGE ET PATINAGE RÉCRÉATIF**

#### **o PATINAGE PLUS**

PATINAGE PLUS est un programme d'initiation au patinage pour les enfants âgés de 3 ans et plus. Il s'adresse à tous ceux qui veulent apprendre à patiner, que ce soit pour faire du patinage artistique, du hockey, de la ringuette ou tout simplement pour le plaisir de s'amuser. Ce programme offre aux enfants un enseignement adapté à leur besoin. Les plus jeunes vivront une expérience amusante en se familiarisant avec le patinage par le jeu. Les patineurs plus avancés apprendront les principes essentiels du patinage tels que l'équilibre, la posture, le patinage avant et arrière, l'arrêt, les virages, les croisés de même que les pirouettes de base.

Afin de récompenser les patineurs, des rubans leur seront remis lorsqu'un niveau sera réussi. Les leçons sont données en groupe par des entraîneurs professionnels certifiés du PNCE. Ces entraîneurs professionnels sont aidés par des assistants de programme et des aides formés. Les patineurs progressent à leur rythme et les entraîneurs rendent les séances actives au moyen de matériel didactique, de musique et de toute une gamme d'activités qui créent un environnement amusant en favorisant l'apprentissage.

Des vêtements confortables et chauds tels que des pantalons de sport sont recommandés, cependant l'habit de neige, le manteau d'hiver et l'équipement de hockey sont interdits. **Le port des gants est obligatoire et les cheveux doivent être attachés.** Pour les plus jeunes, l'ajout d'un pantalon imperméable léger est conseillé.

**Patinage Canada oblige le port du casque de hockey homologué CSA jusqu'à l'étape 5.**

Voici la lettre envoyée par Patinage Canada à ce sujet :

### **Casque protecteur : Politique de Patinage Canada (1er juillet 2011)**

Extrait de la politique de Patinage Canada :



*«Tous les clubs et écoles de patinage membres de Patinage Canada qui offrent un programme Patinage Plus doivent s'assurer que tous les participants du Patinage Plus et Patinage Plus pour adultes, **jusqu'à l'étape 5 inclusivement**, portent un **casque de hockey homologué CSA** pendant qu'ils se trouvent sur la glace. La présente politique s'applique aussi à tous les autres programmes de Patinage Canada, par conséquent, toute personne qui manque de contrôle ou d'équilibre durant le patinage avant, arrière ou qui éprouve de la difficulté à arrêter ainsi qu'à manœuvrer autour d'obstacles sur la glace doit porter un casque de hockey homologué CSA.*

*Les clubs et écoles de patinage doivent s'assurer de l'application de cette politique durant toutes les activités de patinage, dont les compétitions, les journées de carnaval ou toute autre activité spéciale sur la glace pendant la saison pour les patineurs de ces niveaux.*

En résumé, toute personne qui **n'a pas réussi l'étape 5 doit porter un casque de hockey homologué CSA**, que ce soit sur une glace Patinage Plus, semi-privé, privé, STAR, patinage synchronisé, lors des spectacles, des compétitions ou toute autre activité de patinage. Pour plus de détails, consultez notre site au [www.patinage.qc.ca](http://www.patinage.qc.ca) sous l'onglet : Techniques et Programmes/Patinage Plus.»

○ **PATINAGE STAR – PATINAGE DE COMPÉTITION**



SUCCÈS, TESTS, ACCOMPLISSEMENT, RECONNAISSANCE – VOILÀ EN QUOI CONSISTE PATINAGE STAR!

Le CPAV offre la possibilité aux patineurs inscrits au programme PATINAGE STAR et au programme PATINAGE DE COMPÉTITION de suivre des cours privés et/ou semi-privés. À partir de ce niveau, le port du patin de patinage artistique est obligatoire.

Les cours **STAR SEMI-PRIVÉS** se donnent une fois par semaine (une session de soixante minutes). Un patineur peut s'inscrire à la séance de cours semi-privé et peut s'inscrire sur les glaces du PROGRAMME STAR JUNIOR de son choix s'il désire s'entraîner plus souvent. L'enseignement se fait par des entraîneurs et des assistants de programme (selon le nombre de patineurs inscrits). Ce cours inclut une session de stroking et de mouvements de base. Les patineurs du cours STAR SEMI-PRIVÉ pourront travailler un solo et pourront participer à des compétitions s'ils le désirent. De plus, les patineurs du cours STAR semi-privé recevront des écussons d'aptitudes.

Le patineur qui suit le cours semi-privé peut s'inscrire à tout moment au cours de l'année à des cours privés. Les frais d'inscription au cours STAR SEMI-PRIVÉ ne comprennent pas les frais d'inscription au Club, ni les frais encourus par les patineurs lors des sessions de tests et des compétitions.

Les patineurs inscrits aux **cours privés** ne payent au Club que les frais d'inscription et les frais de parcelles. Ces patineurs doivent choisir un entraîneur qui sera leur personne-ressource. Ils lui paieront directement tous les autres frais reliés à l'entraînement, aux compétitions et aux tests. La liste des entraîneurs du club est disponible dans ce livret et sur le site Internet du CPAV ([www.cpavarennnes.org](http://www.cpavarennnes.org))

○ **CRITÈRES POUR LE PROGRAMME STAR (cours privés)**

PARCELLE	PROGRAMME	CATÉGORIE
Libre, Style libre, Danses, Habilitéés	Patinage Plus et star semi-privé, avec ou sans entraîneur Patineurs Star 1 à 4	<b>JUNIOR</b>
Libre, Style libre, Danses, Habilitéés	Patineurs Star 5 et plus	<b>SENIOR</b>
COURS STROKING	PRÉREQUIS	CATÉGORIE
Stroking Patinage Plus	Étape 3 et plus	<b>PP</b>
Stroking junior	Habilitéés star 1 à 3	<b>JUNIOR</b>
Stroking senior	Habilitéés star 4 et plus	<b>SENIOR</b>

➤ Notez qu'à moins d'avis contraire, un patineur PATINAGE PLUS doit s'inscrire sur une glace STAR indiquée PATINAGE PLUS en privé avec entraîneur.

Toute dérogation à ces règlements doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du conseil d'administration qui évaluera la pertinence de la demande.

Les programmes PATINAGE STAR et PATINAGE DE COMPÉTITION offrent la possibilité aux patineurs de perfectionner les habiletés de base du patinage artistique. Tous les patineurs peuvent s'inscrire à ce programme, mais il est recommandé d'avoir complété tous les niveaux du programme PATINAGE PLUS. Des tests et compétitions permettent aux patineurs qui le désirent, d'évaluer leur progrès face à eux-mêmes et à d'autres patineurs. On retrouve quatre disciplines : style libre, danse, habiletés et interprétation artistique.

- **STYLE LIBRE** : Les programmes de style libre se composent de l'exécution de sauts, de pirouettes, de jeux de pieds, de mouvements de transition et de poussées-élans, soit de façon isolée ou en séquence avec la musique. Catégories de style libre dans le programme de PATINAGE STAR soit : STAR 1 À 10 ET OR, Ces catégories sont regroupées sous tests, soit STAR 1 À 10 ET OR. Chaque test comprend deux parties : éléments exécutés isolément et un programme libre.
- **DANSE** : Le programme de tests de danse enseigne la synchronisation, la musicalité, l'interprétation du rythme, la structure ainsi que les habiletés de base du patinage comme les courbes, le contrôle et l'unisson. Les danses du programme STAR peuvent être exécutées dans n'importe quel ordre, mais un candidat doit réussir le nombre exigé de danses d'un test de danse avant de passer au niveau suivant. En plus des danses imposées traditionnelles, on compte aussi les danses créatives qui mettent au défi la créativité, le talent artistique et l'originalité. On compte six tests de danse dans le programme de PATINAGE STAR, soit PRÉLIMINAIRE, JUNIOR BRONZE, SENIOR BRONZE, JUNIOR ARGENT, SENIOR ARGENT, OR et DIAMANT.
- **HABILETÉS DE PATINAGE** : Les habiletés de patinage sont une combinaison de mouvements fondamentaux de patinage, exécutés sur un tracé en solo qui peut être sur une musique prescrite. Les éléments de base de toutes les disciplines du patinage artistique sont intégrés dans le programme. Les mouvements sont tirés d'anciennes figures imposées, du style libre et de la danse sur glace. L'objectif du programme d'habiletés de patinage est la maîtrise des éléments fondamentaux du patinage – qualité des courbes, contrôle, puissance et vitesse. On compte six tests d'habiletés de patinage dans le programme de PATINAGE STAR, soit PRÉLIMINAIRE, JUNIOR, BRONZE, SENIOR BRONZE, JUNIOR ARGENT, SENIOR ARGENT et OR.
- **ARTISTIQUE** : L'objectif du programme de patinage Artistique (interprétation) est d'encourager et de développer la créativité, l'expression, la musicalité, le mouvement, l'interprétation de la musique ainsi que l'utilisation d'espace, le rythme, l'alignement et le style des patineurs. Le programme donne aux patineurs la chance d'examiner l'aspect de performance du patinage sans mettre l'accent sur les éléments techniques. Les tests artistiques consistent à présenter un programme et à interpréter un morceau de musique d'une durée de 2 à 3 minutes (+/- 10 secondes). Les patineurs peuvent passer des tests artistiques seuls ou en couple STAR 5 À OR

## **10. COMPÉTITIONS**

Les patineurs inscrits au programme de PATINAGE STAR et au programme de PATINAGE DE COMPÉTITION peuvent s'inscrire aux compétitions Invitation et interclubs. Ces patineurs peuvent également se voir remettre des bourses au mérite à la fin de la saison (voir le document des Bourses dans ce livret et sur le site Internet). Les compétitions sont toujours aux frais du patineur.

### **NUMÉRO DE VOTRE CARTE DE PATINAGE CANADA**

- Garder votre numéro, il vous sera utile lors des inscriptions aux compétitions, tests
- Vous pouvez faire la demande au Registraire afin d'obtenir votre numéro : [registraire@cpavarenes.org](mailto:registraire@cpavarenes.org)

***Patinage Canada n'émet plus de carte, veuillez conserver votre numéro***

### **PROCÉDURE POUR LA REMISE DES FORMULAIRES D'INSCRIPTION POUR LES COMPÉTITIONS**

La plupart des organisations des compétitions demandent à ce que les formulaires de compétitions leurs soient envoyés en un seul envoi, avec un paiement global en provenance de notre Club de patinage artistique, soit CPA Varennes. Dans cette situation, l'information est indiquée dans l'avis de compétition et mentionne le terme « **envoi global** ». Lorsque c'est le cas, **vous devez vous assurer d'émettre un chèque couvrant les frais d'inscription au nom du CPAV et de compléter entièrement le formulaire. Glissez le tout dans une enveloppe bien identifiée au nom du patineur, nom de la compétition, dans la boîte de courrier du CPAV près du local au Sportplex, et ce, TOUJOURS UNE SEMAINE (7 JOURS) AVANT LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES INSCRIPTIONS.**

Procédures d'inscription aux compétitions de la région Rive-Sud : il est préférable d'utiliser Google Chrome comme navigateur pour COGITO

Aller sur le site de Patinage Rive-Sud : [www.patinagerivesud.com](http://www.patinagerivesud.com)

Aller sous les onglets suivants : Événements, compétitions, à venir

Cliquer sur la compétition choisie

Cliquer sur inscription dans l'encadré. Vous êtes dirigé au site d'inscription COGITO

Cliquer sur l'onglet **Patineur**

Cliquer sur l'onglet **M'inscrire à une compétition**

Cliquer sur l'onglet **Rive-Sud**

Cliquer sur la compétition désirée

Si votre nom d'utilisateur n'est pas créé, vous procédez en suivant les instructions dans la case à gauche. Si votre nom d'utilisateur existe déjà, vous suivez les instructions dans la case de droite.

Vous devez prendre le temps de bien remplir la section **Identifier le patineur**, en vous assurant que les informations sont exactes. Cliquer sur suivant.

Sélectionner la (les) catégorie(s) de patinage désirée(s)

Confirmer votre sélection

**Le patineur doit faire le paiement à son club et remettre une copie de la confirmation de son inscription signée par son entraîneur** à la responsable des compétitions dans la boîte du CPA Varennes près du local du CPAV.

Dans les cas où **vous** êtes responsable d'acheminer le formulaire d'inscription par vos propres moyens, vous devez émettre le chèque au nom du CPA hôte de la compétition, tel que mentionné dans l'avis de compétition. Si ce document n'est pas joint à l'envoi qui est fait pour la compétition, il est généralement disponible sur le site internet du CPA hôte.

**Seule la responsable des compétitions, ou la présidente du CPAV, a l'autorisation de signer les formulaires.** La signature est requise dans la majorité des formulaires d'inscriptions, c'est-à-dire pour les formulaires qui sont expédiés par la responsable des compétitions (pour les envois globaux) et ceux expédiés par vous-mêmes.

Cette exigence est due au fait que dans la plupart des cas, un chèque global doit être remis au CPA hôte, en même temps que les inscriptions. Le chèque doit couvrir le montant total des inscriptions et doit être fait par la trésorière du CPAV. Donc une fois le chèque émis, il est trop tard. Aucun autre chèque ne sera réémis. **Aucun formulaire ne sera accepté** par la suite aucune autre inscription ne sera autorisée à moins de situation très particulière.

***Les avis de compétitions seront remis seulement aux entraîneurs et affiché sur notre page Facebook du CPA Varennes***

#### **PROCÉDURE POUR LA REMISE DES RÉSULTATS POUR LES COMPÉTITIONS**

La remise des résultats des compétitions est très importante, car ces documents sont utilisés lors de l'attribution des Lauréats, de la distribution des solos en prévision de la revue sur glace, ainsi que pour le calcul des bourses à la fin de la saison. Même si le patineur ne s'est pas classé, les résultats peuvent également être soumis à la responsable des compétitions.

Pour cette année, la procédure est la suivante :

- Remettre **une copie papier** des résultats originaux des compétitions des patineurs et déposer dans la boîte du CPAV. Les résultats originaux sont maintenant requis, car si la candidature du patineur est soumise pour un lauréat, les résultats des compétitions doivent comporter la signature de l'arbitre.
- Pour les patineurs qui participent à des compétitions ayant des programmes court et long :
  - si les résultats sont combinés, veuillez-vous assurer de me faire parvenir les pointages combinés.
  - si les résultats ne sont pas combinés, veuillez-vous assurer de faire parvenir les deux (2) feuillets de résultats.
- Pour cette année, deux (2) dates sont importantes à retenir :
  - **15 décembre 2019** : date limite de remise des résultats des compétitions effectuées entre le 1 janvier 2019 et le 15 décembre 2019. Ces documents seront utilisés pour l'attribution des Lauréats et des solos pour la revue sur glace.
  - **31 mars 2020** : date limite de remise des résultats des compétitions effectuées entre le 1 avril 2019 et le 31 mars 2020. Ces résultats sont utilisés pour le calcul des montants des bourses.

**Christine Fontaine**, [responsablecompetitions@cpavarennes.org](mailto:responsablecompetitions@cpavarennes.org)



## **11. TESTS**

Les différentes disciplines de patinage comprennent toutes plusieurs niveaux qui se complètent par un test. Lorsqu'un patineur a atteint le niveau requis, il peut s'inscrire selon la procédure établie à une séance de tests au cours de laquelle il est évalué par un juge reconnu par Patinage Canada. Si le patineur réussit, il obtient son niveau ou une partie de son niveau. Dans le cas d'un échec, le patineur devra passer à nouveau son test lors d'une prochaine session de tests. Le CPAV mettra à la disposition de ses membres une session de tests durant la saison. L'horaire des tests sera aussi publié sur le site Internet du Club. Les frais de tests sont payés par le patineur.

Des dates sont prévues pour les sessions de tests pour chacun des clubs de la Rive-Sud. Ces dates peuvent être modifiées en tout temps.

- L'inscription aux **tests du CPA Varennes** se fait sur le site internet du club via Amilia . Surveillez le site internet du club, le Facebook et le babillard pour les détails.
- Pour l'inscription aux **tests centralisés** et aux **tests extérieurs**, les entraîneurs doivent **OBLIGATOIREMENT** passer par le responsable des tests : [responsabletests@cpavareennes.org](mailto:responsabletests@cpavareennes.org)
- L'inscription aux tests centralisés de la région Rive-Sud, se fait par Amilia via le site internet du club ET dans cogito
- La date limite d'inscription est normalement 21 jours avant la première journée de la session de tests et la date limite de retrait est 14 jours avant. N'attendez pas à la dernière minute !
- Les clubs donnent priorité à leurs membres. Votre inscription à des tests extérieurs n'est donc PAS GARANTIE. Les clubs confirment généralement l'inscription des patineurs extérieurs seulement après la date de retrait.

Les frais exigés pour les tests par votre entraîneur sont 12\$ par test. \*

Les frais exigés pour les tests du club sont 15\$ par test. \*

Les frais exigés pour les tests centralisés sont 25\$ par test. \*

\*Les frais peuvent être modifiés sans préavis en respectant les règlements de patinage Canada.

Linda Beaudoin, [responsabletests@cpavareennes.org](mailto:responsabletests@cpavareennes.org)

## **12. LAURÉATS**

Tous les patineurs LAURÉATS sont choisis à partir de critères de PATINAGE RIVE-SUD et PATINAGE CANADA. Il est de la responsabilité des patineurs de faire parvenir aux responsables des compétitions et/ou des tests leurs résultats de compétitions et/ou tests. **Si les résultats de compétitions et/ou de tests ne sont pas remis à temps, la candidature du patineur ne pourra être considérée.** Pour les LAURÉATS, les résultats de compétitions et/ou tests **pour l'année 2019 doivent être remis avant le 15 décembre 2019.** **Vous devez conserver une copie de tous les résultats de tests et de compétitions du patineur.**

## **13. BOURSES**

Il relève de la responsabilité du patineur de remettre une copie de ses résultats aux responsables des tests et des compétitions afin d'obtenir sa bourse.

### **CRITÈRES GÉNÉRAUX**

- Pour recevoir une bourse, le patineur doit être membre du CPAV.
- La période de comptabilisation pour les bourses est du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.
- Pour toutes les compétitions (simple dames, simple messieurs, couple style libre, couple danse), les bourses seront octroyées par résultat d'événement (ex : les programmes longs et courts sont considérés indépendamment), à l'exception des compétitions suivantes :
  - Championnats de section A
  - Défis de Patinage Canada
  - Championnats nationaux de Patinage artistique Canadian Tire.  
*Pour ces dernières, les bourses seront attribuées en fonction des résultats combinés.*
- Pour les événements de moins de 4 participants **inscrits**, une bourse sera accordée pour la médaille d'or seulement.
- Pour les événements « démonstration », aucune bourse ne sera accordée.

## TESTS

### 1. Test Or

- Une bourse de 25 \$ sera remise à chaque patineur pour chacun des tests complets réussis de niveau Or :
  - test Or habiletés
  - test Or style libre (2 parties)
  - test Or danse (bloc complet)
  - test Or artistique

### 2. TEST DIAMANT

- Une bourse de 50 \$ sera remise à chaque patineur qui a réussi un test complet de danse de niveau diamant.

## COMPÉTITIONS

### 1. COMPÉTITIONS « INVITATION » (SIMPLE, COUPLE ET DANSE)

- Une bourse sera accordée pour les **3 meilleures compétitions « Invitation »** pour les catégories supérieures à Star 3 (donc Star 4 et plus), les compétiteurs des niveaux Patinage Plus (étapes) et Star 1 à 3, sont maintenant évalués par ruban, sans classement réel.

- médaillé : or 25 \$, argent 15 \$, bronze 10 \$

*N.B. Toutes les compétitions non appelées « Invitation » (ex : Minto) non incluses dans les compétitions régionales, provinciales ou nationales énumérées dans les sections suivantes sont admissibles à une bourse sous la présente section. Le montant de la bourse est identique à celui accordée pour une compétition « Invitation ».*

### 2. COMPÉTITIONS RÉGIONALES (SIMPLE, COUPLE ET DANSE)

- Invitation Rive-Sud (29 novembre au 1 décembre 2019; Varennes)
  - médaillé : or 25 \$, argent 15 \$, bronze 10 \$
- Finales régionales STAR - Souvenir Michel-Proulx (17 au 19 janvier 2020; Longueuil)
  - participation à la finale (s'il y a lieu) : 10 \$
  - catégories sans qualification, participation à la compétition : 10\$
  - médaillé : or 25 \$, argent 15 \$, bronze 10 \$

### 3. COMPÉTITIONS PROVINCIALES (SIMPLE, COUPLE ET DANSE)

- Championnats Québécois d'été (8 au 11 août 2019; Pierrefonds)
  - médaillé : or 50 \$, argent 35 \$, bronze 25 \$
- Souvenir Georges-Éthier (19 au 22 septembre 2019; Beauport)
  - médaillé : or 50 \$, argent 35 \$, bronze 25 \$
- Championnat de la Sous-section Québec (19 au 22 septembre 2019; Beauport)
  - médaillé : or 50 \$, argent 35 \$, bronze 25 \$
- Championnat A de la section Québec (1 au 3 novembre 2019, Gatineau)
  - participation à la compétition : 15 \$
  - participation à la finale (s'il y a lieu) : 25 \$
  - médaillé : or 100 \$, argent 75 \$, bronze 50 \$

- Championnat B de la section Québec (30 janvier au 2 février 2020; Sherbrooke)
  - médaillé : or 50 \$, argent 35 \$, bronze 25 \$
- Jeux du Québec ou Jeux de la Participation (5 au 8 mars 2020; Lévis)
  - participation à la compétition : 5 \$
  - participation à la finale (s'il y a lieu) : 10 \$
  - catégories sans qualification, participation à la compétition : 15\$
  - médaillé : or 50 \$, argent 35 \$, bronze 25 \$
- Championnats de Patinage STAR - Michel-Proulx (5 au 8 mars 2020; Lévis)
  - participation à la compétition : 5 \$
  - participation à la finale (s'il y a lieu) : 10 \$
  - catégories sans qualification, participation à la compétition : 15\$
  - médaillé : or 50 \$, argent 35 \$, bronze 25 \$

#### 4. COMPÉTITIONS NATIONALES (SIMPLE, COUPLE ET DANSE)

- Défi de Patinage Canada 2020; (27 novembre au 1 décembre 2019; Edmonton, Alberta)
  - participation à la compétition\* :
    - si le patineur ou patineuse voyage en autobus : 50 \$
    - si le patineur ou patineuse voyage en avion : 100 \$
  - médaillé : or 200 \$, argent 150 \$, bronze 100 \$

*\*Il est de la responsabilité du patineur de faire connaître à la responsable des compétitions le moyen de transport utilisé pour se rendre à la compétition.*

- Championnats nationaux de patinage artistiques Canadian Tire; (13 au 19 janvier 2020; Mississauga, Ont.)
  - participation à la compétition\* :
    - si le patineur ou patineuse voyage en autobus : 50 \$
    - si le patineur ou patineuse voyage en avion : 100 \$
  - Pour toutes les catégories, le patineur ou la patineuse qui se classe dans les 50% premiers participants de son groupe recevra une bourse de 500 \$\*\*.

*\*Il est de la responsabilité du patineur de faire connaître à la responsable des compétitions du moyen de transport utilisé pour se rendre à la compétition.*

\*\* Exemple : pour le groupe de style libre dame ou monsieur, le nombre de participants est de 18. (Le patineur ou la patineuse qui se classe dans les 9 premiers aura droit à la bourse).

Si le nombre de participants dans le groupe est impair, le niveau de classement du patineur ou de la patineuse requis pour l'obtention de la bourse sera arrondi au chiffre supérieur (ex : si le nombre de participants est de 7, le patineur ou la patineuse devra se classer dans les quatre (4) premiers pour obtenir une bourse).

#### 5. COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (SIMPLE, COUPLE ET DANSE)

- participation à la compétition\* :
- Pour toutes les catégories, le patineur ou la patineuse qui se classe dans les 50% premiers participants de son groupe recevront une bourse de 600 \$\*\*.

*\*Il est de la responsabilité du patineur de faire connaître à la responsable des compétitions du moyen de transport utilisé pour se rendre à la compétition.*

\*\* Exemple : pour le groupe de style libre dame ou monsieur, le nombre de participants est de 18. (Le patineur ou la patineuse qui se classe dans les 9 premiers aura droit à la bourse).

Si le nombre de participants dans le groupe est impair, le niveau de classement du patineur ou de la patineuse requis pour l'obtention de la bourse sera arrondi au chiffre supérieur (ex : si le nombre de participants est de 7, le patineur ou la patineuse devra se classer dans les quatre (4) premiers pour obtenir une bourse).



## 14. DEVENIR ASSISTANT(E) DE PROGRAMME OU AIDE

Les **assistants de programme** sont des patineurs membres du CPAV qui aident les entraîneurs professionnels dans l'enseignement du PATINAGE PLUS et du cours STAR semi-privé. Pour être assistant de programme, un patineur doit être âgé d'au moins douze (12) ans au 30 septembre de l'année en cours, avoir réussi le test de style libre PRÉLIMINAIRE (STAR 4) au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours et avoir enseigné durant une année complète en tant qu'aide pour être assistant de programme. Seulement ce dernier aura le droit de prendre la charge d'un groupe.

Les **aides** sont des patineurs membres du CPAV qui aident les entraîneurs professionnels et les assistants de programme dans l'enseignement du PATINAGE PLUS. Pour être aides, un patineur doit être âgé d'au moins dix (10) ans au 30 septembre de l'année en cours et être un patineur du programme STAR ou du programme de COMPÉTITION.

Le Club organise une formation destinée aux aides et aux assistants de programme. Cette formation est offerte gratuitement pour les membres du CPAV et est obligatoire pour enseigner sur les glaces du CPAV. Elle se tient avant chaque début de saison vers la fin août.

### Formation aides et assistantes

→ Théorie\* 27 août 18h00 à 20h30      endroit : salle multifonctionnelle du Sportplex

*\*excluant les AP (qui ont 4 ans et + de formations comme AP)*

→ Pratique\*\* 28 août 17h00 à 18h15      endroit : Glace #2

*(\*\*AP qui ont 4 ans et +, Formation théorique 30 minutes) 18h30 à 19h00 Local CPAV*

## 15. HORAIRE ET CALENDRIER DE LA SAISON 2019-2020

### ○ Horaire saison 2019-2020

L'horaire de la saison est disponible sur le site Internet du CPAV : [www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)

### ○ Calendrier complet de la saison 2019-2020

Le calendrier complet de la saison est disponible sur le site Internet du CPAV : [www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)

## 16. ÉVÉNEMENTS DU CPAV

### CAMPAGNES DE FINANCEMENT

- Diverses campagnes de financement auront lieu lors de la saison

### SÉLECTIONS ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT DU CPAV

- Les patineurs admissibles recevront une invitation pour la sélection de l'équipe de développement qui aura lieu le samedi 28 septembre 2019 au Sportplex

## 17. REVUE SUR GLACE

### REVUE SUR GLACE

**La 45<sup>e</sup> Revue sur glace se tiendra les 11 et 12 avril 2020**

Le Club de patinage artistique de Varennes organise annuellement une Revue sur glace qui permet à tous les patineurs membres du Club de présenter, s'il le désire, leur savoir-faire devant parents et amis. Les formulaires d'inscription seront sur le site Internet du CPAV : [www.cpavarennes.org](http://www.cpavarennes.org) dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**PRENDRE NOTE QUE LES PRATIQUES DÉBUTENT LE 22 FÉVRIER 2020, SELON UN HORAIRE QUI VOUS SERA REMIS À LA FIN JANVIER.**

#### RÈGLEMENTS

**LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION AUX COURS OU AUX PARCELLES POUR LA REVUE SUR GLACE EST LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2019.**

Seuls les patineurs membres du CPAV inscrits pour la saison 2019-2020 sont admissibles à une participation à la Revue sur glace 2020. Les coûts de l'inscription à la Revue sur glace ne sont pas remboursables après le 26 janvier 2020. Ils servent à défrayer les coûts de location des costumes dont la réservation se fait peu de temps après les inscriptions. Ils servent également à défrayer les coûts pour le montage des chorégraphies par des professionnels.

En s'inscrivant à la Revue sur glace annuelle, le patineur s'engage à participer à toutes les pratiques prévues à l'horaire, et ce, pour tous les numéros auxquels il est inscrit. Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion du patineur de la Revue sur glace.

#### PRÉSENCES AUX PRATIQUES :

**Les entraîneurs disposent d'une période de 5 semaines pour préparer un évènement de grande envergure!**

Pour la réussite du projet, la présence des patineurs à chacune des pratiques est essentielle. En s'inscrivant à la Revue sur glace annuelle, le patineur s'engage à participer à tous les numéros auxquels il est inscrit. Le non-respect de ce règlement pourra entraîner l'exclusion du patineur du numéro ou de la Revue sur glace. Pour les cas d'exception, vous devez présenter au comité de la Revue sur glace votre demande écrite en y joignant une pièce justificative. **La décision reste à la discrétion du comité.**

**Pour la période de la semaine de relâche, du 2 au 8 mars 2020 inclusivement, les pratiques seront annulées.**

**LE PATINEUR DOIT OBLIGATOIREMENT PARTICIPER À LA « GRANDE FIN DE SEMAINE » QUI PRÉCÈDE LA REVUE SUR GLACE (4-5 AVRIL 2020). IL DOIT ÉGALEMENT PARTICIPER À LA PRATIQUE GÉNÉRALE DU VENDREDI SOIR (10 AVRIL 2020), AINSI QU'ÀUX REPRÉSENTATIONS DU SAMEDI ET DIMANCHE (11-12 AVRIL 2020).**

#### RÈGLEMENTS DE CONDUITE LORS DES PRATIQUES

- L'entraîneur est responsable de la sécurité et de la bonne conduite des pratiques et ses consignes doivent être respectées en tout temps par les parents et les patineurs;
- Le patineur reste attentif et se comporte de façon à ne pas causer du retard;
- Suite à un manque de respect, d'une impolitesse ou d'un comportement inadéquat, un patineur est averti par l'entraîneur;
- Un patineur qui reçoit deux (2) avertissements lors d'une même pratique sera expulsé immédiatement de cette pratique;
- Un cumulatif de trois (3) avertissements sur une ou plusieurs pratiques entraînera une expulsion définitive du numéro;
- Le port du « jeans » est interdit ainsi que les bijoux qui pourraient blesser le patineur. Les cheveux doivent être attachés en tout temps;
- Tenue de patin obligatoire.

Ces règlements ne sont pas mis en vigueur pour empêcher les patineurs de s'amuser. Bien au contraire, nous désirons en tout premier lieu que tout se déroule dans **une atmosphère cordiale et détendue** autant pour les entraîneurs que les patineurs qui sont désireux de présenter un spectacle digne de leur talent, de même que pour les bénévoles qui assurent la réalisation de cet évènement de grande envergure.

## INFORMATIONS AUX PARENTS

Le Club de patinage artistique de Varennes présentera cette année sa 45<sup>ème</sup> Revue sur glace. Ce gala mettra en vedette les talentueux patineurs de notre club, qu'ils soient débutants ou avancés. Nous pourrions aussi assister à la performance de patineurs étoiles invités. Le spectacle sera présenté au Sportplex de l'Énergie, les 11 et 12 avril 2020.

La préparation d'un tel spectacle demande beaucoup de travail et nous comptons sur votre implication (bénévolat, commandite, etc.) pour faire de ce gala un très grand succès. Les patineurs qui désirent s'inscrire doivent confirmer leur inscription **au plus tard le 7 décembre 2019**. Vous devez également prendre connaissance du document « Règlements – Revue sur glace 2019 », signer la copie et la retourner avec les autres formulaires.

La vente des billets se fera en mars 2020 au Sportplex de l'Énergie

- Bénévoles de l'année et Assistants et Aides de programme : Jeudi le 19 mars à 18h00
- Autres : Samedi le 21 mars, 10h00 à 12h00 (midi)

## CRITÈRES POUR LA REVUE SUR GLACE

La date limite pour l'inscription aux cours et aux parcelles afin d'avoir le nombre requis de cours ou de parcelles est le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Vous devez confirmer votre participation à la revue sur glace avant le 7 décembre 2019, un formulaire vous sera remis pour ajouter des numéros supplémentaires (pour les patineurs du cours Patinage plus, un numéro patinage plus est inclus dans votre inscription de la saison, pour les patineurs STAR, le numéro de style libre est inclus dans votre inscription de la saison)

Note : la forme masculine (patineur) est utilisée partout dans le document pour alléger le texte

### 1. DATES DE RÉFÉRENCE

- **Toutes activités reliées au Patinage Plus** : 1 avril 2019 au 15 février 2020 (date limite pour la participation aux Jeunes Étoiles)
- **Toutes activités reliées au classement des patineurs dans les différentes catégories, à l'exception du Patinage Plus** : 1 janvier au 31 décembre 2019
- **Pour le numéro des compétiteurs** : 1 avril 2019 au 28 février 2020
- **Pour le numéro des Lauréats** : 1 janvier – 31 décembre 2019
- **Pour le numéro des Étoiles montantes** : 1 avril 2019- mars 2020 (date des tests centralisés de la région RiveSud)
- **Participation à la valse** : dernière session de tests février 2020
- **Assistants et aides de programme** : 1 septembre 2019 au 28 février 2020
- **Attribution des solos, à l'exception du Patinage Plus** : 1 janvier – 31 décembre 2019.

### 2. MISE EN VALEUR DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

- Les patineurs faisant partie de l'équipe du Québec sont invités à participer au numéro des Étoiles montantes de la Revue sur glace.
- Une mention spéciale sera faite durant le numéro pour ces patineurs en les invitant à démontrer leur savoir-faire;
- Le patineur ne devra pas nécessairement être inscrit à la Revue sur glace mais devra participer à toutes les pratiques du numéro des étoiles montantes.
- Il est de la responsabilité du patineur d'aviser, **par écrit**, le responsable des compétitions de son statut.

### 3. INVITÉS SPÉCIAUX

Les patineurs qui sont médaillés aux Championnats A de section - Patinage Canada (excluant les patineurs en couple et en danse), qui se sont classés parmi les 18 premiers patineurs au Défi (excluant les patineurs en couple et en danse), ainsi que les patineurs (simple, couple et danse) qui ont participé aux Championnats Nationaux de Patinage artistique Canadian Tire ou assignés à une compétition internationale, sont automatiquement invités lors de la Revue sur glace. Si le patineur accepte l'invitation, il ne pourra participer à la Revue sur glace en tant que soliste de la Revue sur glace. Le patineur se voit invité en fonction de ses performances, individuelles ou en couple, durant la saison en cours.

Si pour des raisons hors de son contrôle le patineur ne peut plus participer à la Revue sur glace, bien qu'il ait accepté l'invitation, il devra aviser, **par écrit**, le comité du CPAV de sa nouvelle situation, et ce avant le **31 janvier 2020**. Sa participation à la Revue sur glace, en tant que **soliste**, pourra alors être considérée, si ses résultats personnels en simple, le lui permettent selon les critères établis dans le présent document. Cependant, cette possibilité pourra être considérée uniquement si le patineur est déjà inscrit à la Revue sur glace.

**Note : Patineurs en couple ou en danse :** Le patineur ayant été invité pour effectuer une prestation en couple, grâce à ses résultats de compétitions en danse ou en couple, doit obligatoirement faire sa prestation en couple.

**Note : Patineurs en couple ou en danse :** Le patineur ayant été invité pour effectuer une prestation en couple, grâce à ses résultats de compétitions en danse ou en couple, doit obligatoirement faire sa prestation en couple.

#### 4. CRITÈRES POUR LES INSCRIPTIONS

##### GRUPE DE RÉFÉRENCE

##### PROGRAMME STAR

NOM DU GROUPE	CATÉGORIE COMPÉTITION	TESTS STYLE LIBRE
DÉBUTANT	STAR 1	N/A
INTERMÉDIAIRE	STAR 2	STAR 2 <b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>
PRÉ-PRÉLIMINAIRE	STAR 3	STAR 3 <b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>
PRÉLIMINAIRE	STAR 4	STAR 4(PRÉLIMINAIRE) <b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>
JUNIOR	STAR 5	STAR 5(JUNIOR BRONZE) <b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>
SENIOR	STAR 6 ET PLUS	STAR 6 & PLUS (SENIOR BRONZE) <b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>

##### PROGRAMME PATINAGE PLUS

NOM DU GROUPE	ÉCUSSON RÉUSSI
PP 0-1	ÉTAPE 1 ET MOINS <b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>
PP 2-3	ÉTAPE 2 OU 3 COMPLÉTÉ <b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>
PP 4-5-6	ÉTAPE 4 ET PLUS COMPLÉTÉ <b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>

\*\* Les groupes ci-dessus sont à titre indicatifs, ils seront déterminés selon le nombre d'inscriptions

**NOTE 1 :** Si un patineur ne fait que des danses, sa catégorie d'éligibilité devra être déterminée par le CA.

**NOTE 2 :** Le conseil d'administration se réserve le droit de regrouper certains groupes pour la Revue sur glace et/ou solos s'il juge le nombre de participants inscrits dans une catégorie insuffisante pour justifier un numéro et/ou solo à ce groupe.

##### o PATINAGE PLUS

Un patineur PATINAGE PLUS peut s'inscrire aux numéros supplémentaires de la Revue sur glace selon les critères suivants :

**Un cours de PATINAGE PLUS :**

➤ Un numéro PATINAGE PLUS DÉJÀ INCLUS AVEC VOTRE INSCRIPTION DE SAISON

Participation à au moins une compétition dans la catégorie PATINAGE PLUS entre le **1 avril 2019 et le 28 février 2020**

➤ Numéro des COMPÉTITEURS

Nomination comme Lauréat dans une catégorie officielle de Patinage Canada

➤ Numéro des LAURÉATS

○ **STAR SEMI-PRIVÉ (INTRODUCTION STAR 1 À 5 OU SEMI-PRIVÉ AVANCÉ)**

Un patineur STAR SEMI-PRIVÉ peut s'inscrire aux numéros supplémentaires de la Revue sur glace selon les critères suivants :

**Le patineur star semi-privé (introduction Star 1 à 5 ou semi-privé avancé) sera considéré comme un patineur STAR lors de la revue sur glace**

○ **STAR**

Un patineur STAR peut s'inscrire aux numéros supplémentaires de la Revue sur glace selon les critères suivants :

Patineurs STAR :

- Un numéro de style libre (selon votre catégorie de test de style libre), inclus dans l'inscription de la saison
- Numéros pour les patineurs STAR :
  - Ouverture Star 1 à Star 3
  - Ouverture Star 4 et plus
  - Fermeture Star 1 à Star 3
  - Fermeture Star 4 et plus

**NUMÉROS SPÉCIAUX :**

➤ **Numéro des COMPÉTITEURS**

- Le patineur doit avoir participé à au moins une compétition entre le 1 avril 2019 et le 28 février 2020 pour avoir droit à ce numéro

➤ **Numéro STROKING**

- Le patineur doit être inscrit au cours de stroking PP, junior ou senior lors de la saison 2019-2020 pour avoir droit à ce numéro

➤ **Numéro des ÉTOILES MONTANTES :** Le patineur doit répondre à au moins un des critères suivants :

- Patineur ayant participé aux Championnats A de section ou au sous-section.
- Patineur ayant participé à la finale de sa catégorie aux Championnats de section B.
- Patineur ayant participé à la compétition Finale Provinciale STAR - Michel Proulx pour les catégories suivante : STAR 5, STAR 6, STAR 8, STAR 10 ET OR;
- Patineur ayant participé à la compétition Jeux du Québec ou de la Participation pour les catégories suivante : PRÉ-JUVÉNILE, JUVÉNILE, PRÉ-NOVICE et NOVICE;
- Patineur ayant participé à la compétition Défi de Patinage Canada;
- Patineur ayant participé à la compétition Championnats nationaux de patinage artistique Canadian Tire lors de la saison en cours;
- Patineur ayant participé à une compétition internationale, lors de la saison en cours;
- Patineur faisant partie de l'Équipe officielle du Québec (peu importe en simple ou en couple) : participera en tant que patineur individuel;
- Patineur ayant réussi un test de niveau OR (complet) ou DIAMANT (complet) au plus tard le derniers tests centralisés de mars de Patinage Rive Sud
- Patineur dépisté pour le développement de **Patinage Québec**, excluant le synchro.

➤ **Numéro des ASSISTANTS ET AIDES DE PROGRAMME**

- Le patineur doit avoir fait du bénévolat en tant qu'**assistant ou aide de programme** pour 75% des cours offerts, excluant une absence motivée (exemple : tests, compétitions, billets de médecin).

➤ **Numéro de la VALSE**

- Le patineur doit avoir réussi le test Senior Bronze de danse au complet (Tenfox, Fourteen et Européenne) et doit avoir réussi au moins deux danses de niveau Junior Argent (deux danses parmi Fox Trot, Tango, Américaine et Rocker) au plus tard dernière session de test de club du mois de février 2020.

**Note 1 :** Le comité se réserve le droit d'abaisser les critères à, avoir réussi au complet le test Senior Bronze de danse uniquement, si moins de 10 patineurs peuvent s'inscrire au numéro. Tous les patineurs qui répondent à ce critère révisé seront admissibles.

**Note 2 :** Le patineur a la responsabilité de se trouver un partenaire et de fournir les informations sur son partenaire **une semaine avant la première pratique de la valse** afin d'avoir un délai raisonnable pour l'inscription à Patinage Canada.

➤ **Numéro des LAURÉATS**

- Le patineur doit avoir été nommé Lauréat dans une catégorie officielle de Patinage Canada ou dans une catégorie non-officielle de Patinage Rive-Sud<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Les patineurs dépistés par Patinage Québec qui ne sont pas Lauréats n'ont pas le droit à ce numéro.

CRITÈRES ATTRIBUTIONS DES SOLOS  GROUPES DE RÉFÉRENCES 

NOM DU GROUPE	NIVEAU COMPÉTITION	NIVEAU ÉCUSSON / TEST
PATINAGE PLUS	ÉTAPE 3 ET PLUS <i>LE PATINEUR DOIT AVOIR FAIT UNE COMPÉTITION ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 ET LE 28 FÉVRIER 2020 VIA TIRAGE AU SORT</i>	ÉCUSSON ÉTAPE 3 ET PLUS <i>AU 31 DÉCEMBRE 2019 VIA TIRAGE AU SORT</i>
DÉBUTANT	AUCUN OU STAR 1	N/A
INTERMÉDIAIRE	STAR 2	STAR 2 <i>AU 31 DÉCEMBRE 2019</i>
PRÉ-PRÉLIMINAIRE	STAR 3	STAR 3 <i>AU 31 DÉCEMBRE 2019</i>
PRÉLIMINAIRE	STAR 4	STAR 4 <i>AU 31 DÉCEMBRE 2019</i>
JUNIOR SENIOR	STAR 5	STAR 5 <i>AU 31 DÉCEMBRE 2019</i>
SENIOR	STAR 6 À OR	STAR 6 À OR <i>AU 31 DÉCEMBRE 2019</i>
ÉLITE (COMPÉTITIF)	SANS LIMITE ET PLUS	SANS LIMITE ET PLUS <i>AU 31 DÉCEMBRE 2019</i>

5. CRITÈRES POUR L'OBTENTION D'UN SOLO

SOLO PATINAGE PLUS

➤ Durée du solo : 1 minute

- Le patineur doit obligatoirement faire un numéro PATINAGE PLUS;
- Le patineur ne doit pas avoir exécuté de solo lors des deux dernières Revue sur glace (peu importe la catégorie)\*\*;
- Un solo **ÉCUSSON** est accordé via un tirage au sort parmi tous les patineurs de PATINAGE PLUS ayant réussi l'étape 3 au 31 décembre 2019. Un **solo COMPÉTITION** est accordé à un patineur PATINAGE PLUS ayant participé à au moins une compétition faite entre le 1 avril 2019 et le 28 février 2020, inclusivement. Le solo sera déterminé via un tirage au sort parmi tous les participants.

Si aucun patineur Patinage Plus n'a fait de compétition entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 28 février 2020, inclusivement, le second solo est accordé à un 2<sup>ieme</sup> patineur du patinage plus ayant réussi l'étape 3 via tirage au sort.

**\*\* Dans le cas où aucun patineur de la catégorie ne répond à ce critère, les patineurs n'ayant pas exécuté de solo lors de la dernière revue sur glace seulement pourront être considérés, et si toujours aucun patineur, la règle pourra être levée pour cette catégorie.**

CRITÈRES POUR LES SOLOS DE CATÉGORIES STAR 1 À 10 ET OR

**Le solo est attribué dans le groupe de référence du patineur (STAR 1 à 10 et OR)**

- Durée des solos :
  - Débutant (STAR 1) : une minute
  - Intermédiaire (STAR 2) : une minute et demie
  - Pré-préliminaire (STAR 3) : une minute et demie
  - Préliminaire (STAR 4) : une minute et demie
  - Junior (STAR 5) : deux minutes
  - Senior (STAR 6 à Or) : deux minutes
  - Élite (Sans limite et plus) : deux minutes et demie

**Note 1 :** Si aucun test n'a été effectué par les patineurs dans une de ces catégories, deux (2) solos compétitions sont attribués pour cette catégorie.

## CRITÈRES GLOBAUX POUR L'OBTENTION DE SOLOS

- Le patineur doit obligatoirement être inscrit à la Revue sur glace et membre du CPAV
- Le patineur ne doit pas avoir exécuté de solo lors **des deux dernières** Revue sur glace, peu importe la catégorie; (*excluant le solo Élite*)
  
- Deux (2) solos par catégorie de STAR sont attribués;
  - Le premier solo attribué est le solo Compétition et est obtenu par tirage au sort parmi tous les patineurs ayant fait des compétitions dans ces catégories (débutant, intermédiaire et préliminaire) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 (*excluant le solo Junior/Senior et Élite*)
  - Le deuxième solo attribué est le solo TEST, il est attribué par tirage au sort parmi tous les patineurs ayant réussi un test dans son groupe de référence entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 (*excluant le solo Junior/Senior et Élite*)

## SOLO DÉBUTANT, INTERMÉDIAIRE ET PRÉLIMINAIRE

**Note 1 :** Si aucun patineur, dans une catégorie, ne respecte la règle des deux dernières années, le solo sera attribué par tirage au sort parmi tous les patineurs débutants à préliminaire inscrits au programme star et n'ayant pas obtenu de solo dans cette revue sur glace et dans les 2 dernières revues sur glace au lieu d'annuler le solo.

**Note 2 :** Le patineur sera éligible pour l'octroi d'un solo dans une seule catégorie. La catégorie dans laquelle il aura fait le plus grand nombre de compétition pendant la période d'éligibilité sera la catégorie désignée du patineur au fin de l'octroi des solos. En cas d'égalité (50%/50%), il sera éligible aux solos pour la catégorie la plus élevée dans laquelle il aura compétitionné (Star 1 à 4 seulement)

## SOLO JUNIOR ET SENIOR

- Deux (2) solos pour la catégorie Junior et Senior sont attribués;
  - Le premier solo attribué est le solo Compétition, il est attribué au patineur ayant le plus haut pointage technique cumulé (CPC) selon les 2 meilleures compétitions entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019;  
**En cas d'égalité de pointage, le pointage des tests sera ajouté au pointage des compétitions.**
  - Le deuxième solo attribué est le solo TEST, il est attribué au patineur ayant le plus haut pointage selon les tests cumulés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.

**En cas d'égalité de pointage, un tirage au sort sera fait. Lors du tirage, l'un des parents du patineur, son entraîneur et deux (2) membres du comité seront invités à être présents.**

**Note 1 :** Le pointage de test est basé sur la grille de pointage établi par Patinage Rive-Sud.

**Note 2 :** Si aucun test n'a été effectué par les patineurs dans une des catégories STAR, deux (2) solos compétitions sont attribuées.

- La somme des 2 meilleurs pointages techniques de chaque patineur éligible déterminera le participant qui obtient le solo compétiteur pour sa catégorie.

### Calcul du pointage pour les compétitions :

Catégorie	Pointage technique (element score) équivaut à 1 point	+ 2 points	+ 3 points
STAR 5	7	8	9 et plus
STAR 6	8	9	10 et plus
STAR 8	9.5	10.5	11.5 et plus
STAR 10	11	12	13 et plus
OR	13	14	15 et plus

### Calcul du pointage pour les tests :

- Tel que mentionné précédemment, le pointage des tests est basé sur la grille de pointage établie par Patinage Rive-Sud la nouvelle grille sera disponible à la mi-décembre et publiée sur le site Internet [www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)

## SOLO ÉLITE

- Deux (2) solos pour la catégorie Élite sont attribués;
- Selon les 2 meilleures compétitions entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019;
- Pointage technique (element score)
- Le patineur ne **doit pas** avoir exécuté de **solo** lors de la **dernière Revue sur glace**, peu importe la catégorie;
- En cas d'égalité de pointage, un tirage au sort sera fait. Lors du tirage, l'un des parents du patineur, son entraîneur et deux (2) membres du comité seront invités à être présents.

Calcul du pointage pour les compétitions :

Catégorie	Pointage technique (element score) équivalent à 1 point	+ 2 points	+ 3 points
Sans limite/pré-juvénile	9	11	13 et plus
Juvenile	11	13	15 et plus
Pré-Novice	15	17	19 et plus
Novice	17	19	21 et plus
Junior	22	24	25 et plus
Senior	27	29	31 et plus

Seules les compétitions indiquées ci-dessous sont éligibles pour le calcul du pointage :

- Championnat québécois d'été;
- Pré-provinciaux Rive-Sud
- Souvenir Georges-Éthier;
- Championnat de la Sous-section
- Championnats A ou B de section
- Défi de patinage Canada;
- Finale régionale Jeux du Québec ou de la Participation;
- Finale provinciale Jeux du Québec ou de la Participation.

## 18. COMMANDITAIRES

Vous trouverez ci-dessous la lettre d'information du CPAV concernant les demandes de commandites. Si vous êtes tentés de soumettre cette lettre à une compagnie pouvant être intéressée à commanditer le CPAV, n'hésitez pas à contacter les membres du CPAV pour en demander une copie officielle.





Madame, Monsieur,

Depuis sa fondation en 1974, le Club de patinage artistique de Varennes (CPA Varennes) a eu le plaisir de voir plusieurs de ses patineurs et patineuses s'illustrer sur les scènes provinciales, nationales et internationales.

Le CPA Varennes sera l'hôte de la compétition régionale « Invitation Rive Sud » du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019 et présentera sa 45<sup>e</sup> Revue sur Glace, les 11 et 12 avril 2020. Cet événement grandiose permettra au CPA Varennes de vous présenter le savoir-faire de ses patineurs et patineuses, de vous dévoiler ses étoiles montantes, et de vous présenter des vedettes de calibre national. Parents et amis se réuniront en grands nombres afin d'admirer la créativité, l'habileté et le talent qui sont réunis sous les feux de la rampe.

Le Club compte encore, près de 200 patineurs et patineuses de tous âges, qui sont répartis dans divers programmes et catégories. Ainsi, que ce soit pour apprendre à patiner, tout en s'amusant, ou pour devenir un athlète de haut niveau, les jeunes patineurs et patineuses y trouvent leur compte. Chaque année le CPA Varennes remet à deux occasions, Halloween et Noël un présent aux patineurs (bonbons, chocolats, articles promotionnelles etc)

En tant que commanditaire, le CPA Varennes vous offre la chance de participer à l'épanouissement sur glace de notre jeunesse sportive. Votre soutien permettra au CPA Varennes d'encourager ses patineurs et patineuses dans leur progression. Toute contribution sera aussi grandement appréciée. Vous aurez également une annonce publicitaire dans notre feuillet lors de la compétition et dans le programme lors de la revue sur glace.

Nous vous remercions de votre précieuse générosité,

Présidente | CPA Varennes

## FORFAITS OFFERTS POUR NOS COMMANDITAIRES

### **Forfait « Commandite d'un numéro »**

Ce forfait comprend : **Votre publicité et/ou Logo**

- 1 page de publicité dans le programme de la Revue sur Glace (avril 2020) et un encart dans le programme de l'Invitation Rive Sud (novembre 2019)
- Mention de votre entreprise dans le site internet du Club ([www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)), dans la section commanditaire
- Mention de votre entreprise lors de la Revue sur Glace (avril 2020)
- Affichage de votre bannière dans le Sportplex de l'Énergie de Varennes, lors de la Revue sur Glace.
- Quatre (4) billets accès V.I.P pour assister à la Revue sur Glace (avril 2020)
- En tant que commanditaire d'un numéro, nos patineurs seront fiers de revêtir un accessoire / chandail ou autres lors d'un numéro prédéterminé par la directrice artistique de la revue sur glace.
- **Coût : 800\$**

### **Forfait « Platine »**

Ce forfait comprend : **Votre publicité et/ou Logo**

- ½ page de publicité dans le programme de la Revue sur Glace (avril 2020) et un encart dans le programme de l'Invitation Rive Sud (novembre 2019)
- Mention de votre entreprise dans le site internet du Club ([www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)), dans la section commanditaire
- Mention de votre entreprise lors de la Revue sur Glace (avril 2020)
- Affichage de votre bannière dans le Sportplex de l'Énergie de Varennes, lors de la Revue sur Glace.
- Quatre (4) billets accès V.I.P pour assister à la Revue sur Glace (avril 2020)
- **Coût : 500\$**

### **Forfait « Or »**

Ce forfait comprend : **Votre publicité et/ou Logo**

- ½ page de publicité dans le programme de la Revue sur Glace (avril 2020) et un encart dans le programme de l'Invitation Rive Sud (novembre 2019)
- Mention de votre entreprise dans le site internet du Club ([www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)), dans la section commanditaire
- Mention de votre entreprise lors de la Revue sur Glace (avril 2020)
- Deux (2) billets accès V.I.P pour assister à la Revue sur Glace (avril 2020)
- **Coût : 300\$**

### **Forfait « Argent »**

Ce forfait comprend : **Carte d'affaires et/ou logo**

- ¼ page de publicité dans le programme de la Revue sur Glace (avril 2020) et un encart dans le programme de l'Invitation Rive Sud (novembre 2019)
- Mention de votre entreprise dans le site internet du Club ([www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)), dans la section commanditaire
- **Coût : 200\$**

### **Forfait « Bronze »**

Ce forfait comprend : **Carte d'affaires et/ou logo**

- ¼ page de publicité dans le programme de la Revue sur Glace (avril 2019)
- **Coût : 100\$**

### **Forfait « Partenaire »**

Ce forfait comprend :

- Mention de votre entreprise dans le site internet du Club ([www.cpavareennes.org](http://www.cpavareennes.org)), dans la section partenaire
- Mention de votre entreprise dans le programme de la Revue sur Glace (avril 2020) mention dans le programme de l'Invitation Rive Sud (novembre 2019)

**Coût : 50\$**

## **BULLETIN DE PARTICIPATION**

Le CPAV vous remercie de votre support envers sa jeunesse en développement.

Nom de votre entreprise : \_\_\_\_\_

Personne responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **Forfait commanditaire choisi :**

Forfait Numéro  Forfait Platine  Forfait Or  Forfait Argent  Forfait Bronze   
Forfait Partenaire  Contribution volontaire

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Caroline Ouellet, Présidente, CPAV

[presidente@cpavareennes.org](mailto:presidente@cpavareennes.org)

Veuillez faire parvenir votre paiement par chèque au nom du CPAV

C.P. 66, Varennes (Québec) J3X 1P9

Veuillez faire parvenir votre montage, logo ou carte d'affaires par courriel à madame Caroline Ouellet, en vous assurant de la qualité graphique de l'information.

## 19. BOUTIQUE DU CLUB

Vêtements du Club : Vous pouvez vous procurer les vestes collant de patinage auprès d'un membre du conseil d'administration.

Coût des vêtements :

Collant de patinage : 18\$\* grandeur enfant  
20\$\* grandeur adulte

Veste du club, disponible sur commande (au près d'un membre du conseil d'administration) :

Veste grandeur enfant : 95\$\*  
Veste grandeur adulte : 110\$\*

\* Les prix sont sujets à changement sans préavis

## 20. PARLONS PATINS

Le patin est l'équipement le plus important dans notre sport. C'est lui qui supporte le poids et tient la cheville du patineur. Il est donc important de prendre quelques instants pour connaître les qualités que devrait posséder un bon patin avant d'en faire l'achat.

### Pointure des bottines

- Les bottines devraient être bien ajustées autour de la cheville et du talon.
- Il devrait y avoir suffisamment de place pour bouger le pied, mais la cheville, le bout du pied et le talon doivent être fermement supporté.
- La languette devrait être assez large pour demeurer en place et elle devrait être assez rembourrée pour éviter que le lacet ne blesse le pied.
- Il ne faut jamais acheter de patins trop grands dans l'espoir qu'ils dureront une autre saison !!!

### Laçage des patins

- Les patins devraient être lacés de manière à pouvoir bouger les orteils et la pointe du pied, en étant assez serrés près des chevilles et moins vers le haut du patin pour permettre une flexion adéquate de la cheville, ce qui entraînera une meilleure posture.
- Les lacets devraient être solidement maintenus en place et suffisamment tendus pour que l'on puisse glisser un doigt derrière le pied dans le haut de la bottine.
- Les lacets devraient être assez longs pour qu'il soit possible de faire un double nœud.
- Il faut faire attention pour que les lacets ne traînent pas sur la glace.
- Il ne faut jamais nouer les lacets autour des chevilles !!!

### Protège-lames

- Les protège-lames devraient être portés chaque fois que le patineur se déplace sur une surface autre que la glace.
- Il faut toujours retirer les protège-lames avant de ranger les patins pour éviter la rouille.
- Les protège-lames devraient être lavés de temps à autre.

### Entretien de l'équipement

- Il faut essuyer les lames à l'aide d'un tissu immédiatement après chaque séance de patinage.

## Aiguillage

- Les lames des patins devraient être aiguisées au moins 4 fois par saison, et si l'enfant patine à l'extérieur, il est préférable de les faire aiguiser avant le prochain cours pour enlever les coches dans les lames.
- Nous proposons un aiguillage au début des mois de septembre, novembre, janvier et mars.
- Il est préférable de faire aiguiser les patins dans des endroits spécialisés pour le patinage artistique. Nous vous recommandons Côme Gauthier Sports à l'Aréna de Boucherville ou L'Artiste du Patin à Brossard. Surtout, ne jamais faire enlever de piques sur la lame.

## Boutiques où vous procurer des articles pour le patin

Voici quelques magasins où vous pouvez vous procurer des articles reliés au patinage artistique. Il en existe d'autres, ces derniers sont uniquement des suggestions :

- Côme Gauthier Sports à l'Aréna de Boucherville
- L'Artiste du Patin à Brossard
- La Maison du Patin à Montréal

## CODE D'ÉTHIQUE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Décrire clairement les politiques du club y compris les responsabilités des parents, les règles de sécurité, les frais de revue sur glace, les journées de tests, les qualifications, etc.
- Adopter le principe selon lequel toutes les décisions doivent être prises dans l'intérêt de l'athlète.
- Veiller à ce que le club tienne compte de l'intérêt de tous les patineurs dans ses prises de décision.
- S'assurer que tous les patineurs peuvent participer et faire des progrès à leur propre niveau et qu'aucun patineur n'est retardé.
- Contribuer au maintien d'un milieu d'apprentissage positif dans le club.
- Respecter les différences culturelles et les pratiques religieuses de tous les membres.
- Adopter une procédure d'appel pour régler les problèmes avec ceux qui nécessitent une attention spéciale.
- Faire preuve des qualités importantes d'honnêteté, de sérieux, de fiabilité et de collaboration dans les relations avec tous les participants.
- Traiter tous les entraîneurs et le personnel du Club avec justice et respect.
- Respecter les méthodes pédagogiques de l'entraîneur et son jugement quant à l'état de préparation d'un patineur à subir un test.
- Éviter de solliciter directement ou indirectement les élèves d'un entraîneur au profit d'un entraîneur en particulier.
- Éviter de s'immiscer dans les relations d'un entraîneur avec un patineur ou un parent, à moins que les deux parties ne soient d'accord à cet effet.
- Éviter de licencier un entraîneur pour des raisons injustes ou de le discréditer.
- Accepter le représentant des entraîneurs nommé par ces derniers.

## PARENTS

- Les parents devront toujours avoir un comportement modèle positif et responsable et communiquer à leur fils ou leur fille qu'ils s'attendent à ce qu'ils se comportent de la même façon. Les parents assumeront, en majeure partie, la responsabilité du comportement et de l'attitude de leur fils ou de leur fille sur la glace.
- Les parents doivent en tout temps traiter toutes les personnes et les biens avec dignité, courtoisie et respect, y compris mais sans s'y limiter les patineurs, les entraîneurs, les officiels, et bénévoles, les autres parents et toute autre personne qui fait partie du club, de l'école de patinage, de la section ou de Patinage Canada.
- Les parents doivent s'abstenir de tout comportement ou commentaire blasphématoire, insultant, importun, sexiste, raciste, offensant, irrespectueux ou sinon injurieux, sans hostilité ou violence.
- Les parents doivent souligner l'importance des valeurs comme l'esprit sportif, le respect, la coopération, la compétition et le travail d'équipe à leur fils ou leur fille et les féliciter de concourir loyalement, de participer et de perfectionner leurs habiletés.
- Les parents donneront l'exemple et encourageront leur fils ou leur fille à maintenir un bon équilibre entre le patinage et leur vie (p. ex. école, autres activités, activités sociales, etc.).
- Les parents donneront l'exemple et encourageront des choix d'aliments équilibrés et sains et souscriront à un style de vie actif et sain.
- Les parents auront de grandes attentes, néanmoins raisonnables, en ce qui concerne la participation au patinage de leur fils ou de leur fille et mettront l'accent sur le développement et le plaisir de leur enfant.
- Les parents feront naître la confiance chez leur fils ou leur fille en ce qui concerne le perfectionnement de leurs aptitudes et habiletés et éviteront toujours les comparaisons avec les autres patineurs.
- Les parents célébreront l'acquisition d'habiletés et l'atteinte des buts de leur fils ou de leur fille.
- Les parents, de concert avec l'entraîneur professionnel et l'athlète, seront considérés membres d'une équipe dont la principale préoccupation est le progrès et le développement globaux de l'enfant. Les parents respecteront le fait que l'entraîneur professionnel est responsable du développement sur glace et hors glace de l'athlète et est habilité à ce titre. Le rôle du parent sera de s'intéresser sainement au progrès et au développement de son enfant et d'être responsable de la nutrition, du repos, de l'adhésion au régime d'entraînement hors glace établi par l'entraîneur ou tout autre professionnel en conditionnement physique, de la santé générale, de l'équilibre dans la vie et du soutien moral et émotionnel de l'enfant.
- Les parents s'assureront que leur fils ou leur fille porte de l'équipement et des vêtements de patinage appropriés.
- Les parents ne fourniront jamais d'alcool ou de drogues à des mineurs dans un environnement de Patinage Canada.
- Les parents ne fourniront jamais de drogue ou de substance destinée à augmenter la performance ni n'en recommanderont l'utilisation.
- Les parents éviteront tout comportement qui jette le discrédit sur leur club, école de patinage, section ou Patinage Canada, y compris mais sans s'y limiter une consommation abusive d'alcool, l'utilisation de drogues à des fins non médicales et le jeu.
- Les parents soutiendront ouvertement cette politique sur le code de conduite et prendront les mesures voulues pour s'assurer que les autres parents respectent et soutiennent cette politique sur le code de conduite.
- Les parents observeront en tout temps les politiques, les procédures, les règles, les normes et l'éthique de Patinage Canada.

